

QUELLE PLACE POUR LE CHEVAL dans l'occupation et l'aménagement du territoire français ?

Les espaces ruraux français, notamment périurbains¹, connaissent actuellement des mutations importantes. Celles-ci relèvent du développement de leurs fonctions résidentielles (utilisation de ces espaces pour l'habitat) et récréatives (utilisation de ces espaces pour les loisirs). Ainsi, les relations entre villes et campagnes ne sont désormais plus uniquement fondées sur la fourniture et l'échange de produits, mais sur des mobilités de populations, la périurbanisation, la fourniture d'un « cadre de vie » et le désir de « vivre à la fois la ville et la campagne ».



Cette transformation des modes de vie et des rapports ville-campagne induit un besoin permanent d'espaces pour l'extension de la ville et d'espaces « de nature » à usage récréatif pour les urbains. Dans le même temps, l'agriculture tente de s'adapter à ces évolutions.

LES ACTIVITÉS ÉQUESTRES SE DÉVELOPPENT DANS DES ESPACES RURAUX EN MUTATION

Parallèlement, les activités équestres connaissent actuellement un développement spectaculaire, particulièrement marqué pour les loisirs équestres. Il concerne tous les types d'espaces ruraux mais est d'autant plus important en zones périurbaines, du fait de l'important réservoir de pratiquants que concentrent ces espaces. Les équidés occupent de ce fait une part croissante du territoire français. Toutefois, on connaît encore mal les implications spatiales de ce développement : comment les équidés occupent-ils l'espace ? Quelles sont les spécificités de chaque type d'activité équestre ? Les équidés jouent-ils un rôle dans les mutations que connaissent actuellement les espaces ruraux (avec le développement de leurs fonctions résidentielles et récréatives, le recul agricole) ?...

Une étude sur quatre territoires ruraux et périurbains contrastés

Le programme de recherche « cheval et territoire », financé par le COST (comité d'orientation scientifique et technique) des Haras nationaux, fournit certains éléments de réponse à ces questions. A travers des études de terrain très localisées (de 6 à 12 communes), cette recherche a pour objet de repérer d'une façon exhaustive l'ensemble des équidés et des surfaces qu'ils occupent, mais aussi de comprendre les logiques qui sous-tendent l'occupation de ces espaces par les équidés (cf. encadré méthodologie). Nous travaillons sur quatre territoires différents, illustratifs de la diversité des espaces ruraux français. Deux régions périurbaines sont considérées : l'aire urbaine² de Montpellier et l'aire urbaine de Caen, celle-ci ayant par contraste avec la première une forte tradition d'élevage équin. L'étude porte également sur une région rurale agricole : le pays de l'Auxois, ainsi que sur une zone rurale à dominante touristique et environnementale : le Parc national des Cévennes.

Localisation des différents types d'activités équestres (cf. encadrés 2 et 3)

- les centres équestres et pensions se situent à proximité des grandes villes, recherchant des facilités d'accès ;

- les particuliers « hors structure » sont présents sur toutes les communes. Leurs équidés occupent, le plus souvent de manière permanente, de petites parcelles proches des habitations. Ils ont donc tendance à se concentrer dans les centres des villages, mais on observe qu'en zone périurbaine, lorsque l'urbanisation devient trop importante, elle a alors tendance, petit à petit, à repousser ces équidés à la périphérie des centres des communes ;
- les éleveurs équins et les centres d'entraînement pour les courses utilisent de grandes parcelles situées à la périphérie du centre des communes et effectuent des rotations entre différents espaces.

LES ENJEUX DE L'OCCUPATION DE L'ESPACE PAR LES ÉQUIDÉS

Liens avec le développement de la fonction résidentielle des espaces ruraux et périurbains

D'un côté, les loisirs équestres sont en concurrence avec l'urbanisation en terme d'accès au foncier, notamment en zone périurbaine, convoitant les mêmes espaces. Mais d'un autre côté, on remarque une certaine complémentarité entre le développement de ces deux phénomènes. En effet, la présence d'équidés de loisir semble évoluer parallèlement au développement urbain, probablement en lien avec l'arrivée de nouvelles populations dans ces espaces. Ces équidés occupent deux types de parcelles : soit des espaces qui n'étaient pas exploités et donc non-entretenus (de type bois ou garrigues), soit des parcelles de statut transitoire, qui ne sont plus agricoles mais pas encore constructibles, souvent situées dans les interstices de l'urbanisation.

De plus, le développement d'infrastructures routières semble faciliter l'implantation des centres équestres et pensions. Réciproquement, le développement des loisirs équestres participe dans une moindre mesure à la périurbanisation à travers les quelques passionnés de cheval qui décident de quitter les grandes villes pour habiter le périurbain afin de pouvoir loger leurs équidés à proximité de leurs habitations. Enfin, bien que les équidés aient un image positive auprès de la population locale (entretien des espaces, apport aux paysages, création d'emplois, tourisme, aspect social...), ils sont également porteurs de conflits, surtout en zone périurbaine (équidés qui s'échappent, odeurs et insectes, évacuation du fumier, conflits d'usage pour les chemins de promenade...).

¹ L'espace périurbain se compose des communes dont au moins 40% des actifs résidents travaillent dans les communes du pôle urbain le plus proche. Un pôle urbain est une unité urbaine offrant plus de 5 000 emplois.
² Ensemble composé d'une agglomération (pôle urbain) et de l'ensemble des communes rurales périphériques sous l'influence de ce pôle (une centaine pour le périurbain montpellierain, plus de 200 pour celui de Caen)

Encadré 1 : méthodologie de recensement exhaustif

Sur chaque terrain d'étude, des recensements exhaustifs des équidés présents, et des espaces qu'ils occupent, ont été réalisés grâce à un repérage visuel très rigoureux et des entretiens avec des personnes ressources locales. Ces informations ont ensuite été complétées par des appels téléphoniques auprès des propriétaires d'équidés.

	Périurbain de Montpellier (région du Pic Saint Loup)	Penurbain de Caen (Vallée de l'Odon)	Pays de l'Auxois (région de Bierre-les-semur)	Parc national des Cévennes (région de Florac)
Nombre de communes étudiées	9	12	12	6
Superficie (ha)	11 069	7 088	12 690	24 860
Densité d'habitants au km ²	220	195	51	15
Nombre d'équidés présents selon le SIRE*	328	644	760	314
Selon nos recensements exhaustifs :				
Nombre d'équidés	466	466	509	314
Nombre d'équidés par propriétaire	2	3	3	7
Proportion de propriétaires d'équidés pour 1 000 habitants	9	10	25	15
Proportion de la surface totale occupée par des équidés	3,5%	3,2%	3,4%	6%
Surface (ha) utilisée par équidé :				
- dans les centres équestres et pensions	0,3	0,8	0,4	4,3
- chez les éleveurs	0	0,4	0,9	2,9
- chez les particuliers «hors structure»	1,2	0,5	1,1	3,4
- au total	0,8	0,5	0,9	3,7

* Sont comptabilisés les équidés dont le lieu de stationnement dans le SIRE (système d'informations relatif aux équidés) est la commune considérée et ceux dont le lieu de stationnement n'est pas renseigné mais dont le propriétaire habite cette commune (Source : programme « cheval et territoire », INRA-HN, UMR MOISA Montpellier, 2006-2008).

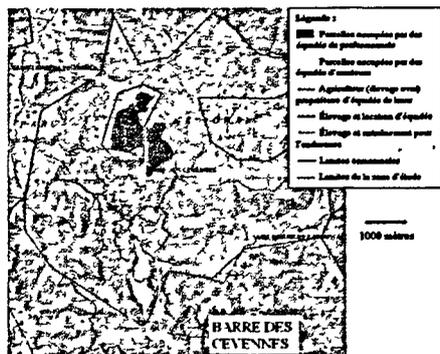
Liens avec le développement de la fonction récréative des espaces ruraux et périurbains

Les équidés de loisir participent à l'actuel essor de l'utilisation récréative des espaces ruraux et périurbains par l'intermédiaire des cavaliers qui utilisent un grand nombre de chemins de promenade et randonnée et participent à leur entretien.

Liens avec l'agriculture

En zone rurale, les équidés sont en concurrence avec l'agriculture pour l'occupation de l'espace. Souvent les agriculteurs ne cèdent aux équidés que les parcelles qu'ils n'utilisent pas car elles sont trop petites, de qualité moindre, mal placées, en pente...

Encadré 2 : relevé parcellaire des territoires occupés par les équidés dans la commune de Barre-des-Cévennes



Source : programme « cheval et territoire », Treiber, 2008, UMR MOISA, INRA Montpellier. Fond de carte IGN. »

Barre-des-Cévennes fait partie de la zone d'étude locale du Parc national des Cévennes. Sur cette carte, on trouve trois types de parcelles :

- **des parcelles de petite taille, en jaune, occupées par des équidés d'amateurs.** Elles sont situées autour du cœur de commune (le village de Barre des Cévennes)

ou à proximité des habitations. Ces parcelles sont utilisées par des propriétaires indépendants qui souhaitent faire stationner leurs équidés le plus proche possible de leur lieu d'habitation

- **des parcelles de grande taille, en rouge, par des équidés de professionnels** et situées en retrait par rapport au cœur de commune. Deux professionnels sont recensés sur cette commune. L'un, en rose, est éleveur et a une location d'équidés, l'autre, en bleu, est un éleveur et entraîneur de chevaux d'endurance. Les parcelles de ces professionnels sont d'un seul tenant, et entourent des bâtiments de ferme. Elles sont en propriété ou en location. Les élevages fonctionnent donc comme des exploitations agricoles ;

- **des parcelles de grande taille, en jaune et entourées en vert, situées également à l'écart du village.** Ces dernières illustrent le cas d'un agriculteur qui n'est pas professionnellement relié au monde du cheval mais qui est propriétaire d'équidés pour son loisir. Il est donc ici considéré comme un amateur mais dispose de grands espaces car il utilise ses terres agricoles pour stationner ses équidés.

► **Toutefois, on remarque aussi certaines complémentarités entre activités équestres et agricoles** Tout d'abord, certains agriculteurs exploitent la complémentarité qui peut exister entre le pâturage des équins et des bovins (ou ovins) en pratiquant le pâturage mixte ou bien le pâturage en alternance (ils utilisent par exemple leurs parcelles pour leurs bovins durant la belle saison et les prêtent ensuite aux propriétaires d'équidés en hiver, ce qui permet l'entretien de ces parcelles).

En zone périurbaine, l'avancée de l'urbanisation participe au recul de l'agriculture (ventes de terrains par les agriculteurs pour réaliser des plus-values, expropriations, démembrement d'exploitations...). Les espaces libérés sont utilisés pour le bâti, mais forment aussi des friches qui ne sont alors plus entretenues. Les équidés, souvent de particuliers « hors structure », participent à l'occupation et à l'entretien de ces espaces délaissés par les agriculteurs

Que ce soit en zone rurale ou périurbaine, **les équidés ont également un rôle économique dans l'activité agricole** puisque les agriculteurs sont les principaux fournisseurs de fourrages, céréales et services (prêt de matériel, fauche des parcelles) pour les propriétaires d'équidés locaux. En revanche, les quelques agriculteurs rencontrés ne semblent pas intéressés par la possibilité de diversifier leur activité par la prise en pension d'équidés.

CONCLUSION

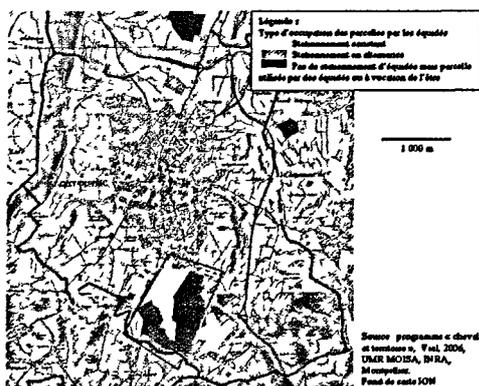
Les équidés occupent donc une part croissante du territoire français. Il existe des différences de développement en fonction du type d'activité équestre considérée, mais de manière

générale, les équidés sont présents sur tous les types d'espaces ruraux français. Bien que concurrents de l'agriculture et de l'urbanisation en terme d'occupation quantitative de l'espace, ils sont en revanche complémentaires en termes d'occupation qualitative de ces espaces, notamment en zone périurbaine où ils utilisent des parcelles de statut transitoire, entre agriculture et urbanisation.

Ainsi, les équidés permettent d'entretenir des espaces qui seraient inutilisés sans leur présence, présentent certaines complémentarités avec l'activité agricole pour l'entretien des espaces, ont un rôle économique dans l'activité agricole, aident à l'entretien de chemins de randonnée et participent au maintien de l'agriculture en zone périurbaine, à travers l'ensemble des activités de loisirs équestres. Pour toutes ces raisons, nous pouvons affirmer que les équidés peuvent participer à un entretien durable du territoire, sous réserve d'éviter des conditions de surpâturage, qui provoquent alors l'effet inverse (altération de l'écorce des arbres, détérioration des plantes et des sols par piétinement, dégâts dus à l'administration d'antiparasitaires, problèmes d'évacuation du fumier...).

Céline VIAL

Encadré 3 : relevé parcellaire des territoires occupés par les équidés dans la commune de Saint-Gély-du-Fesc



Source : programme « cheval et territoire », Vial, 2006, UMR MOISA, INRA Montpellier. Fond de carte IGN.

Commune proche de Montpellier, Saint-Gély-du-Fesc fait partie de notre zone d'étude locale du périurbain montpellierain. Sur cette carte, on observe deux structures professionnelles. Elles se situent à la limite communale la plus proche de Montpellier. Toutes deux occupent des terrains de surface importante :

- **la première, en turquoise, est une école d'équitation faisant aussi pension** Elle comprend des écuries et des équipements pour le travail des chevaux ainsi que quelques prés ;

- **la seconde, en rose, est une pension** Elle possède aussi des écuries et des équipements pour le travail des chevaux mais a, en revanche, de nombreux prés. De plus, une partie du territoire qu'elle a en location n'est utilisée qu'à des fins de promenade pour les cavaliers et autres promeneurs (en bleu foncé)

Le reste des parcelles représentées est occupé par des équidés de propriétaires indépendants. On note leur abondance sur cette commune et le fait que beaucoup de parcelles soient utilisées en alternance. Les quelques parcelles occupées en permanence sont en général plus petites que celles occupées en alternance. Elles correspondent souvent à des propriétaires n'ayant qu'un ou deux équidés et n'ayant qu'une seule parcelle à leur disposition, généralement proche de leur habitation. On remarque que dans cette commune, les équidés se situent pour la plupart à la périphérie immédiate des habitations. La densité du bâti devient trop importante et repousse petit à petit les équidés.

